



Réunion du Comité Régional Afrique de l'IE

20 - 22 mars 2023,

Holiday Inn Sandton, Johannesburg, Afrique du Sud

RÉSOLUTION SUR LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Comité Régional Afrique de l'Internationale de l'Éducation (CRAIE), réuni les 21 et 22 mars 2023,

1. Observant que le Gouvernement de la République Centrafricaine a ratifié toutes les 8 Conventions fondamentales de l'OIT, y compris la C87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ainsi que la C98 sur le droit d'organisation et de négociation collective;
2. Constatant en outre que malgré la ratification de ces traités internationaux, le droit de grève des travailleurs et des travailleuses n'est pas respecté en République Centrafricaine;
3. Notant que la tentative des syndicats d'enseignant.e.s d'engager un dialogue effectif avec le gouvernement sur les questions relatives aux conditions de travail, à la rémunération et aux autres indemnités, a été ignorée par le Ministre de l'Éducation (alors que le 23 janvier, les syndicats d'enseignant.e.s ont déposé un préavis de grève de trois jours, mais qu'aucune proposition de négociation n'a été faite par les autorités; qu'entre le 31 janvier et le 2 février, les enseignant.e.s ont observé une grève de trois jours, suivie d'une grève de huit jours du 21 au 28 février, là encore sans aucune volonté du gouvernement d'ouvrir des négociations avec les syndicats);
4. Profondément écœuré par la réaction brutale du Gouvernement de la République Centrafricaine aux revendications des enseignant.e.s pour de meilleures conditions de travail en arrêtant leurs dirigeant.e.s syndicaux.ales qui ont exercé leur droit légal en appelant à la grève;
5. Préoccupé par le fait que suite aux décisions du Syndicat National des Enseignants Autonomes de Centrafrique (SYNEAC, organisation membre de l'Internationale de l'Éducation), du Syndicat des Travailleurs pour le Développement (STD) et de la Fédération de l'Enseignement Technique (FET) de reconduire leur grève, le Ministre de l'Éducation Nationale a menacé de sanctions les enseignant.e.s qui observeraient ladite grève;
6. Profondément choqué par l'attitude méprisante du Ministre de l'Éducation de la République Centrafricaine à l'égard des enseignant.e.s et de leurs organisations;
7. Notant avec soulagement que suite à l'appel de l'IERAF pour la libération immédiate et inconditionnelle des trois dirigeants du Syndicat National des Enseignants Autonomes de Centrafrique (SYNEAC), du Syndicat des Travailleurs pour le Développement (STD) et de la Fédération de l'Enseignement Technique (FET) abusivement arrêtés à Bangui, le 9 mars 2023 par la police, les trois dirigeants syndicaux ont été libérés mais les revendications ne sont toujours pas satisfaites;
8. Se félicitant également de la décision du Président de la République Centrafricaine de rencontrer les dirigeant.e.s des syndicats de l'éducation, le mardi 14 mars 2023, pour discuter de leurs revendications;

Le CRAIE exhorte le Gouvernement de la République Centrafricaine à:

9. Respecter les normes internationales du travail, en particulier les conventions 87 et 98 de l'OIT;
10. Engager un dialogue social véritable et continu avec les syndicats de l'éducation dans leur lutte légitime pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignant.e.s; et,
11. Cesser de victimiser les enseignant.e.s et les dirigeant.e.s syndicaux.ales en les menaçant ou en les arrêtant et en les intimidant pour avoir participé à des actions de grève.